

## Le monument aux Morts de Fontaines

(par Michel et Ségolène BONNOT)

*Avant de commencer, je souhaite « rendre à César » ce qui lui est dû : cette conférence constitue la synthèse d'un travail très fouillé, effectué en 2010 « pour le plaisir », par ma fille ainée, historienne de l'art et guide-conférencière nationale, alors qu'elle était à l'époque directrice d'un musée en Auvergne.*

### Introduction.

Un monument aux Morts, c'est à la fois un espace où se développe la commémoration (c'est donc un *symbole*) ; et un objet architectural (c'est aussi une *construction*).

Sa genèse est à rechercher dans les monuments romains puis napoléoniens du *triomphe*, même si son ancêtre historiquement le plus proche est le *monument de circonscription* de la guerre de 1870.

Il faut cependant insister sur le fait qu'il n'existe pas, avant la Grande Guerre, de vaste programme *public* de commémoration des soldats morts pour la Patrie.

Et c'est bien là tout le défi pour la société d'après-guerre et ses édiles : ***sacraliser la mort de masse dans l'espace urbain public.***

Ainsi, dès les premiers mois de 1919, on construit quasiment autant de monuments aux morts de la Grande Guerre qu'il y a de communes en France. On en décompte ainsi environ 36 000 mais c'est en fait bien plus que cela, puisque chaque communauté, religieuse, professionnelle, scolaire, bâtit en plus, son propre monument : un autel aux paroissiens morts pour la France dans l'église du village ; une croix avec plaque nominative des morts dans le cimetière ; une plaque pour les instituteurs, les mineurs, les cheminots...etc.

Les raisons d'être d'un monument aux morts sont multiples et complexes à saisir, éloignés que nous sommes du contexte politique, social et mental d'après-guerre.

Il s'agit tout autant d'honorer le sacrifice de jeunes soldats ; de leur témoigner de la reconnaissance ; de tirer des leçons du passé (la fameuse « *der des ders* ») ; d'inscrire la victoire...que de transposer aussi un deuil collectif, dans une réalité architecturale ; enfin, de *ne pas oublier*, en faisant « *devoir de mémoire* ».

Quant à la date retenue pour faire se réunir la communauté autour du monument, on adopte en 1919 le 14 juillet, afin de valoriser la Victoire et la République dans un raccourci qui réunit la Révolution française et la communauté républicaine contemporaine : rappelons que la Grande Guerre signe AUSSI la chute des Empires et des têtes couronnées du début du XXe siècle.

Pourtant, très vite, des voix s'élèvent parmi les Anciens Combattants et les familles endeuillées ; et c'est le 11 novembre, date de l'Armistice, qui est finalement choisi. La loi du 24 octobre 1922 en fait même une fête nationale chômée et fériée.

Le triste automne ; la fin des travaux agricoles ; la proximité de la Toussaint ; tout devient propice au recueillement et à des commémorations mortuaires.

Notons pour finir qu'un monument aux Morts est malheureusement un édifice en évolution. Si on y ajoute les morts de la Seconde guerre mondiale, de l'Indochine ou de l'Algérie, on peut aujourd'hui y



**Le monument aux Morts de Fontaines.**

ajouter les noms des militaires français morts en opérations extérieures : Liban, Afghanistan, Mali...

Mais revenons au point de départ : la fin de la Première Guerre Mondiale.

Juste après la Grande Guerre, c'est la commune qui a la main sur cette édification ; comme d'ailleurs elle a la main sur la liste des morts à y faire figurer.

C'est malgré tout sous l'énorme pression de la société de l'époque, des familles, et des puissantes associations d'anciens combattants, que les communes doivent choisir un type de monument, et trouver les financements nécessaires.

Et une fois que la commune a constitué son *comité d'érection* ; qu'elle a choisi son modèle de monument ou son architecte ; qu'elle a trouvé les financements...il faut qu'elle obtienne l'accord de la Préfecture, qui à travers une « *commission artistique départementale* », va vérifier la conformité du monument avec la loi de séparation des églises et de l'État de 1905 (notamment la non-représentation d'emblèmes religieux dans l'espace public) ; avec le patrimoine environnant ; voire avec la décence publique.

### **1-L'espace commémoratif, fruit d'une volonté communale.**

#### Données d'archives.

A Fontaines, les éléments évoqués précédemment se retrouvent dans les délibérations du conseil municipal entre 1919 et 1925, sous le mandat d'Olivier de BOYER de SAINTE SUZANNE, son maire.

Deux délibérations signent la volonté de la commune d'ériger ce monument. L'une, du 23 février 1919, sur le *principe* ; l'autre du 8 février 1920, qui acte la *décision* formelle du conseil municipal.

Les éléments contenus dans les dossiers des archives communales comprennent :

- l'état du nombre de morts au combat : on en retient au début 50, alors qu'on trouve finalement 61 inscrits ;
- la présentation du projet (cahier des charges, marché de gré à gré...) et celle des devis de l'architecte et des entrepreneurs ;
- le bordereau des prix ; le montant de la subvention d'État ; et celle de la commune ;
- le montant des souscriptions et autres participations.

#### Coût et financement.



***La mort sur catalogue.***

La volonté nationale de commémorer les morts de la Grande Guerre éveille très vite des intérêts financiers et commerciaux. C'est un marché comme un autre. Et l'on trouve très vite des catalogues proposant des monuments tout construits ou des représentations vendues au détail.

On a souvent évoqué les subventions de l'État aux communes dans le cadre de l'édification des monuments aux morts de la Grande Guerre. Mais l'État, depuis 1915, vit à coups d'emprunts. En 1918, la France est financièrement exsangue. Il faut donc nuancer considérablement cette idée de subventions d'État. C'est ce qui explique pourquoi les communes ont autant eu recours aux souscriptions et, quand la somme était insuffisante, aux monuments sur catalogue, moins coûteux que ceux réalisés par un architecte ou un sculpteur célèbre.

En effet, la loi du 25 octobre 1919 accorde des subventions aux communes « *en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie* ». Il ne faut pas négliger que 90% des hommes de 20 à 50 ans vivants alors, sont des anciens combattants ; ni que le poids des souscriptions publiques intervient, porté par le grand

enthousiasme patriotique et victorieux de l'immédiat après-guerre.

Bien que la loi de finances du 31 juillet 1920 permette un subventionnement en fonction du nombre de soldats morts et de la richesse de la commune, de nombreuses municipalités sont obligées de trouver d'autres sources financières pour la construction de leur monument. Certaines ont recours à l'emprunt ; d'autres font appel à une souscription publique, ou utilisent des fonds destinés à d'autres dépenses.

Pour ce qui concerne Fontaines, les archives communales livrent ces informations :

- Le projet de monument se monte à 12 000 francs (devis estimatif établi par l'architecte au 24/01/1920) ;
- La grille destinée à l'entourer à 5 905,49 francs, selon l'avant-métré du maître d'œuvre le 08/08/1922 ;
- Le coût de l'inauguration est évalué à 1 394 francs ;
- La subvention de l'État est de 840 francs ;
- la subvention particulière de la commune (1450 francs) ;
- Les souscriptions (dons, quêtes) se montent à 7008,50 francs à la date du 28/03/1920, soit un peu plus de 40% de la dépense totale ;

Sur ce dernier point, on peut relever que des quêtes ont été effectuées lors des nombreux mariages survenus après guerre ; on note aussi les dons des conscrits, ceux des classes 1921 et 1922 ; à elle seule la famille BAUDRON donne 850 francs ; et l'un des premiers à souscrire est Edmond HUREAU, fabricant de textiles, le 3 janvier 1919.

La construction du monument aux Morts de Fontaines est donc bien le résultat d'une démarche communautaire, spontanée et généreuse.

**Une liste de souscripteurs.  
(Archives communales de Fontaines)**

Au recensement de 1911, la population de Fontaines se chiffre à 1 435 habitants. Avec ses morts du grand conflit mondial, Fontaines compte **4,25%** de morts du fait de la Grande Guerre, soit un chiffre supérieur à la fois à la moyenne nationale (3,55%), et à la moyenne départementale (3,78%).

On comprend que le monument soit aussi imposant, puisque tant de familles ont été touchées.

La mention particulière : « Mort pour la France ».



**Le Livre d'Or de Fontaines.  
(Archives communales de Fontaines)**

La mention « *Mort pour la France* » est créée par la loi du 2 juillet 1915 et modifiée par la loi du 28 février 1922.

L'attribution de la mention « *Mort pour la France* » est une opération relative à l'état-civil, qui fait l'objet des articles L. 488 à L. 492 bis1 du *Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre*.

Elle constitue une récompense morale visant à honorer le sacrifice de combattants morts au service de la France, et des victimes civiles de la guerre. De plus, la loi du 29 décembre 1915 ouvre droit à la sépulture perpétuelle aux frais de l'État, à tous les militaires qui sont « *Morts pour la France* » pendant la guerre.

Tous les morts figurant sur le monument aux Morts, à Fontaines ou ailleurs, disposent de cette mention sur leur état-civil. Ce n'est pas la seule condition : il doit également exister un lien direct entre le défunt et la commune (lieu de naissance, lieu de dernier domicile...).

Voilà pourquoi on constate dans le *Livre d'or* de la

commune que les morts de Fontaines, listés sur le monument, ne sont pas forcément tous Fontenois de naissance ; que d'autres au contraire l'étaient, mais qu'ils vivaient ailleurs etc... Ainsi, on peut trouver le nom d'un « *mort pour la France* » inscrit sur plusieurs monuments : celui de son lieu de naissance ; celui de son lieu de vie ; celui de son lieu de décès sur le champ de bataille (un mémorial par exemple) ; sur un monument dédié à un corps de métier particulier (infirmier, instituteur, avocat, mineur...).

### Graphies.

Sur le fronton du monument de Fontaines est inscrite la graphie « 1914-1918 ».

On a donc choisi l'Armistice de novembre (la dénomination de la place éponyme le rappelle), et non pas le traité de Versailles comme c'est le cas en d'autres endroits où est inscrite la date de « 1919 ».

### Une longue liste.

A Fontaines, on a choisi d'emblée de classer les morts par ordre alphabétique. Ce choix a probablement été opéré par le comité d'érection du monument et les élus. C'est le mode de classement qui est le plus souvent choisi, car cette liste nominative crée une véritable égalité entre les morts, tous morts pour la même cause.

Mais ce n'est pas toujours le cas. On a pu choisir, selon les communes, soit d'ajouter au nom d'autres informations (la profession ou l'âge par exemple), voire de classer différemment : par date de décès, par année de conscription (classe d'âge), par grade, par circonstances de décès (au combat, suite de blessures, disparu, prisonnier...).

## **2-Architecture et urbanisme.**

### Le maître d'œuvre.

Le monument est dû à l'architecte Edmond MALO qui en livre un avant-projet dès 1919. Quelques mots à son propos :

Jean-Baptiste Claude *Edmond* Édouard MALO, né à Buxières-les-Mines dans l'Allier en 1862, a été élève-architecte à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris en 1886.

Il s'est établi comme architecte de la ville de Chalon-sur-Saône, rue de l'Obélisque.

Il a été médaillé au salon de 1893, à l'Exposition de 1894, et à l'Exposition Universelle de 1900.

Le ministère de la Culture l'a nommé, en 1908, architecte ordinaire des monuments historiques pour une partie de la Saône-et-Loire ; à ce titre, il était chargé de la maîtrise d'ouvrage des travaux dans les monuments appartenant à l'État (dont l'abbaye de Cluny), et du suivi des travaux dans d'autres monuments, classés ou non (dont l'église de Fontaines).

Il s'est beaucoup investi dans la vie culturelle et touristique de Chalon : comme conservateur du musée (actuel musée Denon) jusque vers 1934 ; puis comme président du *Syndicat des Intérêts Chalonnais*, devenu Syndicat d'initiative, puis Office du tourisme.

A noter que Edmond MALO est également l'auteur du monument aux morts de Virey-le-Grand (1920-1922) ; il y réutilise d'ailleurs le motif de la flamme. Il fait alors appel à Marius DUPOUX, « *exploitant de carrière à Fontaines* » pour la fourniture des matériaux.

Pour revenir au monument fontenois, trois soumissionnaires se proposent pour sa construction. Ce sont trois carriers-tailleurs de pierre du village :

- Marius DUPOUX, déjà cité, pour la somme de 16 600 francs ;
- François GUENOT père et fils, pour la somme de 16 500 francs ;
- Léon ROUBERTIE, pour 13 450 francs.

Léon ROUBERTIE ayant remporté le marché, Edmond MALO le charge donc d'effectuer les travaux.

Les spécifications apportées par le maître d'œuvre pour les matériaux sont les suivantes :

-Le soubassement devra être fait en pierre de Buxy, « *ou équivalent garanti par l'entrepreneur* » ;

-Les plaques latérales en pierre de Comblanchien, ou équivalent.

On note également dans les mémoires que l'enclos en fer forgé est réalisé par les serruriers chalonnais COULHON et GAYON, en 1922.



Le monument sera définitivement achevé en 1924, comme le prouve le procès-verbal de réception des travaux.



**L'inauguration le 25 mai 1922**

La date d'inauguration arrêtée par le Conseil municipal est le *mercredi 25 mai 1922*<sup>1</sup>.

La première cérémonie de commémoration aura donc lieu le 11 novembre 1922.

Le monument aux morts de la Grande Guerre de Fontaines est situé *Place du 11 Novembre 1918*. Le mot « *place* » induit que les édiles ont modifié la toponymie pour qu'elle coïncide avec le nouvel espace public.

La création dans les années d'après-guerre, de ces places à vocation commémorative, a pour but (et pour espoir), d'anticiper

une présence nombreuse lors des cérémonies à la mémoire des anciens combattants, vivants ou morts.

C'est d'ailleurs le cas, encore aujourd'hui, lorsqu'on voit la foule qui se presse à cette cérémonie si symbolique du 11 novembre.

Le monument constitue aujourd'hui le centre d'un rond-point, à l'intersection de la rue des Maréchaux, de l'Avenue de la Gare, de la rue des Champs et, quasiment, de la rue Chamilly.

On notera également que, dès sa conception, le monument a été édifié auprès des voies de circulation, non loin de la gare ferroviaire.

On l'a donc délibérément voulu comme un point précis dans un lieu de passage, placé en même temps au plus près de la mairie, et des écoles : la mairie comme lieu institutionnel de la représentation de l'État ; les écoles, comme lieu de formation *civique* nationale.

Le monument ne possède pas une face principale comme nombre de ses contemporains. Il est construit sur un plan centré et s'appréhende comme une ronde-bosse, c'est-à-dire un volume inscrit dans l'espace. Cette caractéristique le distingue de nombre d'autres monuments aux Morts qui, bien qu'on puisse en faire le tour, disposent d'une face principale comportant la dédicace (« *la commune de ... à ses enfants morts pour la France* »), les dates, le blason de la ville...etc.

Dans cette catégorie, on peut par exemple citer le monument aux Morts de la ville de Chalon.



**La place de la Mairie avant l'édification du monument.**

<sup>1</sup> Comme en témoignent diverses factures liées à la manifestation, en particulier une du photographe B. BARTHELEMY, de Chalon, commis pour effectuer des photos de la cérémonie (Archives communales de Fontaines).

Les monuments aux Morts sont presque toujours enclos afin de démarquer visuellement l'espace sacré, de l'espace profane. De plus, ils sont surélevés, soit bâtis sur une butte naturelle, soit posés sur d'importants socles ou encore sur une base d'escaliers. Le monument de Fontaines était auparavant enclos d'une grille de fer forgé de très belle facture, avec des parties sommitales.

Le monument de Fontaines : un tombeau vide.

On peut inscrire le monument de Fontaines dans la typologie des monuments de type « temple ». Sa forme en effet rappelle clairement celle d'un temple gréco-romain ou d'un mausolée, même s'il s'agit d'un *cénotaphe*, ce dernier étant une construction bâtie à vocation mémorielle, mais sans présence physique à l'intérieur (cénotaphes des marins péris en mer, par exemple). Mais ce sont bien les symboles présents sur le monument (urne, couronne, flamme...etc.) qui l'ancrent du côté des monuments funéraires, et pas seulement commémoratifs.



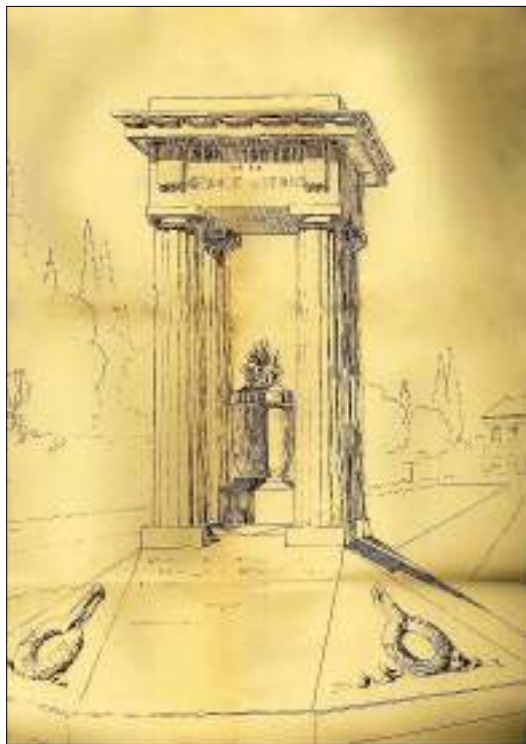
L'urne et la flamme.

Le décor central, sous le dais, est constitué d'une urne cinéraire, renforçant le caractère funéraire et sacré du monument. Ce symbole est relativement courant sur les monuments aux Morts, et même extrêmement courant sur les sépultures civiles entre 1890 et 1910. L'urne est souvent voilée, ce qui n'est pas le cas ici. Au contraire, une flamme s'en échappe, pour montrer à la fois l'accession à l'immortalité, et la pérennité de la vie.

La couronne.

La couronne est la synthèse de deux symboles :

- La couronne dite *triumphale* (de lauriers ou de chêne), utilisée dans la période romaine pour valoriser les triomphes militaires et marquer la récompense ;
- La couronne *mortuaire* (d'immortelles, de pensées...etc.), aujourd'hui de fleurs naturelles ou artificielles, autrefois de perles et de fils de métaux tressés, et de céramiques.



**Dessin original d'Edmond MALO.  
(Archives communales de Fontaines).**

Les défunts sont ainsi considérés sous deux aspects : héros et victime, enfant de la République et enfant d'une famille.

Filiations et continuité.

Le monument aux Morts de Fontaines possède donc une double dimension, antique et funéraire. L'architecte du monument l'a clairement inscrit dans une lignée néoclassique avec de forts accents antiques, par la forme du monument lui-même (à plan centré, avec des colonnes ioniques) ; par la grande qualité de sa *stéréotomie* (c'est-à-dire le choix de la géométrie générale et des proportions du monument) ; et par son ornementation dont on a vu, en étudiant les symboles, combien ils étaient inspirés de l'Antiquité.

De plus, il n'a pas choisi n'importe quel vocabulaire stylistique antique ou néoclassique, mais celui d'une architecture indiscutablement funéraire.

On notera en effet que les chapelles à plan centré, pourvues d'un dôme couronnant, sont fréquentes dans les cimetières, ou pour glorifier les Grands Hommes dès le XIXe siècle. On citera par exemple le tombeau de Napoléon aux Invalides, ou la Chapelle royale de Dreux (1816).

Enfin il est en même temps très proche par sa forme, de la notion religieuse de temple, qui concentre en son milieu toute la puissance du sacré.

La forme moderne la plus aboutie est sans doute « *L'Anneau de la Mémoire* », construit sur la colline sanglante de Notre Dame-de-Lorette, dans le Pas-de-Calais, et inauguré le 11 novembre 2014.

Ce « *monument aux morts-mémorial* » comprend 580 000 noms de soldats de toutes les nationalités, alliés ou non, tombés dans cette région durant la guerre de 1914-1918.

### Conclusion

Il est rare de trouver dans un village qui comptait en 1920 moins de 1 400 habitants du fait de la guerre, un monument d'une telle qualité, conçu par un architecte, et non pas acheté sur catalogue.

Il est notable également de constater que la souscription publique représente plus de 40% du montant total, dans une économie locale atteinte elle aussi par le bouleversement économique qui suit l'immédiat après-guerre, et qui va préluder à la grande crise de 1929.

Enfin, sur le plan architectural, le monument aux Morts de Fontaines a été délibérément conçu par le maître d'œuvre comme une synthèse ambitieuse de *l'antique* et du *funéraire* qu'on ne trouve nulle part ailleurs en Saône-et-Loire de façon aussi élaborée.

C'est ce qui fait de cette construction urbaine une œuvre « *à part* ».

Edmond MALO, l'architecte, écrivait au maire de Fontaines en 1920 à propos de son projet, qu'il voulait montrer au travers de ce monument que « *la vie triomphe toujours de la mort* ».

Lorsqu'on voit aux cérémonies qui se déroulent devant l'édifice la foule qui se presse, sans aucun doute, le *patriotisme* n'est-il pas absent.

Mais on peut imaginer aussi que le monument génère, par sa position au carrefour de quatre axes majeurs<sup>2</sup> ; par sa proximité avec les écoles ; par sa forme même de temple, un sentiment de *sacré*.



*L'anneau de la mémoire- N-D de Lorette (Pas-de-Calais)*

---

<sup>2</sup> Avenue de la Gare ; rue des Maréchaux ; rue des Champs ; rue Chamilly.